



© ADEMA, Haïti, 2023

## Sommaire

<b>Édito</b> .....	<b>1</b>
Défendre les droits de l'enfant : l'affaire d'une société entière !	
<b>Haïti</b> .....	<b>2</b>
« On m'appelle Ti Sentaniz et je suis la sonnette d'alarme »	
<b>Ouganda</b> .....	<b>3</b>
Construire son identité au travers de la stigmatisation, les enfants de la LRA	
<b>Nicaragua</b> .....	<b>4</b>
Précarité accrue, cause du travail des enfants	

## Défendre les droits de l'enfant : l'affaire d'une société entière !

La Convention Internationale relative aux droits de l'enfant (CIDE) a été adoptée en novembre 1989. Il s'agit du traité international ayant été ratifié par le plus d'États. Pourtant, presque 35 ans après cet événement historique, les droits de l'enfant sont encore très peu respectés. Certaines situations sont extrêmement difficiles, comme celle des « restavek » en Haïti, ces enfants placés en domesticité dans des familles parfois à peine plus riches que la leur, afin de ne pas mourir de faim, ou encore celle des enfants migrant-e-s, dont la quasi-totalité des droits sont bafoués durant le parcours migratoire. On peut aussi parler du cas des enfants soldats, des enfants exploités sexuellement, de ceux qui vivent dans des régions en guerre ou qui sont détenus dans des conditions inhumaines. La liste est longue.

D'autres situations défraient moins la chronique, comme en Suisse, où - selon les derniers chiffres - près de 40% des parents ont recours à la violence physique et 20% à la violence psychique, où les enfants ne sont pas encore protégés par la loi contre les châtiments corporels et où les droits participatifs en sont encore au stade de bouteilles à la mer.

Partout dans le monde, les enfants sont les êtres humains qui ont le moins de pouvoir sur leur propre vie, qui sont le plus victimes de violations de leurs droits et de la même manière, les plus précarisés. Le problème est de taille, lorsque l'on sait que dans de nombreux pays, les enfants représentent plus de la moitié de la population.

C'est une question de santé publique, de bien-être social et de justice que de mettre les droits de l'enfant au centre de toutes nos préoccupations. L'intérêt supérieur de l'enfant (art.3) devrait être la priorité absolue de tous les gouvernements, à l'image des pays scandinaves, pour faire respecter tous les droits de tous les enfants.

L'humanité aura fait un grand pas vers la paix, lorsque notre mesure universelle sera le bien-être des enfants, et non pas le PIB.

Si les droits de l'enfant doivent être au centre de toutes les politiques nationales, ils doivent également être la priorité absolue de la coopération internationale. Voilà une belle opportunité de mettre en pratique le principe de réciprocité, par des échanges sud-sud, et sud-nord notamment, car la Suisse a beaucoup à apprendre. Il est temps d'avancer main dans la main vers un changement de culture politique et vers des rapports de pouvoir plus égalitaires entre adultes et enfants.

Défendre les droits des enfants, ce n'est pas l'affaire de quelques ONG ou d'un ministère : c'est la responsabilité de la société entière.

**Livia Bouvier,**  
*formatrice BFFA et consultante indépendante  
spécialisée en droits de l'enfant &  
ancienne volontaire pour Eirene Suisse en Haïti*

# Haiti

## “On m'appelle Ti Sentaniz, je suis une sonnette d'alarme”

**Histoire inspirée d'une lodyans classique<sup>1</sup> de Maurice Sixto racontant les périples d'une fillette en domesticité**

Je suis la plus nulle de la maison. Je suis la coupable. Je suis celle qui ne peut pas se permettre d'attraper un rhume. Comment tousser chez ma tante ? Comment lui dire que j'ai faim ? Faim ? C'est un mot, d'ailleurs, que je ne prononce jamais. Comment pourrais-je faire pour jouer avec les autres dans le voisinage ? Je suis un robot. Je suis une idiote. Je n'ai pas le droit de répondre quand on me pose une question. Ils me la posent et y répondent à ma place. Je suis la plus laide de la maison. Mais moi, je sais pertinemment que je suis jolie. J'ai de belles gencives violettes, de jolies fossettes qui entourent mon sourire et de beaux yeux tamarins pour regarder par terre quand on me parle. On m'appelle tête carpette parce que je n'ai pas de cheveux. On m'appelle kokobe<sup>2</sup> parce que j'ai une cyphose. On m'appelle zombie à cause de la tonalité de ma voix nasale. Je suis celle qui doit se contenter d'un seul petit repas par jour, celle qui ne doit pas faire un bâillement ou même un pet.

La dernière fois que j'ai tenté d'avoir un moment de loisirs, c'était avec les têtards de la rivière. Je m'y étais rendue avec ma tante pour laver les habits sales de la maison. Pendant un moment, j'ai essayé de me lancer dans une petite chasse aux têtards. Je balance de la vase et fais des risettes. Soudain, d'un coup, un objet m'est tombé sur la tête. J'ai raté la suite de l'histoire. Je me suis réveillée deux jours plus tard. J'étais dans le badji<sup>3</sup> d'un oungan<sup>4</sup> non loin du quartier. A peine consciente, j'entendis le oungan dire à ma tante : « Ne t'inquiète pas, le mauvais esprit va partir parce que l'esprit qui l'a rendu folle va s'agenouiller devant moi. » Ils m'ont regardé et ont vu que j'avais l'air à nouveau consciente. Ils m'ont demandé, « Sentaniz, es-tu là ? ». J'ai répondu, « oui ma tante ». Elle a repris, « qui suis-je ». Fatiguée, j'ai essayé de répondre, « Tu es ma tante



© Christ-Falin Oralus, ADEMA, Haïti, 2023.

Anania ? ». « Qu'est-ce que tu as Sentaniz, pourquoi es-tu ici ? ». J'ai répondu peureusement, « Il me semble que je suis tombée dans l'eau de la rivière en essayant d'attraper des têtards. ». Elle a regardé le oungan et lui a dit « Elle va bien. Elle est consciente maintenant, la nulle ! ». Elle m'a demandé de me relever. Je n'ai pas eu assez de force. J'ai essayé. Je suis tombée. Elle m'a pris par le bras et m'a traîné, comme on tire un âne à la corde. Tout au long de la route, je ne faisais que me rappeler que, jamais, je ne pourrais avoir de moments de loisirs à part les petits moments de sommeil, souvent interrompus. Depuis ce jour, ma tante me fait dormir devant la porte d'entrée de la maison. Souvent, lors du passage de mon oncle ou de ses fils faisant les malins en revenant tard de leurs chemins secrets, leurs pieds marchent sur ma tête, sur ma main ou sur mes pieds. Je lance toujours de grands cris qui réveillent ma tante Anania. Cela l'aide à avoir le contrôle des passants. Un jour, la maison était enflammée par les disputes. Une querelle éclata à mon sujet. Mon oncle voulait que je sois couchée sous l'escalier derrière le canapé afin de mieux le nettoyer. Ma tante comprit la vraie raison de sa requête et décida que je n'allais pas changer de position. Je suis Sentaniz, j'ai 12 ans. Je suis en échec scolaire parce qu'on ne me donne pas de livres, ni de cahiers pour aller à l'école. Ma tante dit quotidiennement que je suis une mangeuse d'objets. Je suis Sentaniz, je suis celle qui promène le café grillé dans les rues du quartier pour augmenter l'économie d'une dame qui m'utilise à son tour comme une sonnette d'alarme.

ADEMA est une association haïtienne sans but lucratif qui oeuvre depuis 2005 de manière impartiale pour le développement du Nord-Ouest du pays. Elle axe ses actions sur l'éducation pour tou-te-s, le développement local et la sécurité alimentaire.

**Christ-Falin Oralus,**  
journaliste, auteur & collaborateur du Programme d'appui  
au développement local au sein d'ADEMA



© ADEMA, Haïti, 2023

<sup>1</sup>Conte audio

<sup>2</sup>Nom ironique qu'on donne aux personnes en situation d'handicap

<sup>3</sup>Chambre spéciale des oungans

<sup>4</sup>Voyant vaudou

# Ouganda

## Construire son identité au travers de la stigmatisation – les enfants de la LRA

Plusieurs générations de la population du nord de l'Ouganda furent meurtries entre 1986 et 2010 par une guerre civile provoquée par le groupe rebelle de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA) qui s'opposait notamment au Gouvernement de Museveni. Au sein de cette armée rebelle constituée d'enfants-soldats, les filles étaient mariées de force aux commandants et étaient notamment forcées à avoir des relations sexuelles non protégées avec leurs « maris ».

Ces jeunes filles se sont progressivement échappées de l'emprise des rebelles avec un, deux voire six enfants (On compte 6 à 8 mille enfants nés en captivité – Children born of war CBOW) dans l'espoir de retrouver leur famille et une vie normale. Malheureusement, elles ont retrouvé leurs familles déchirées, traumatisées par les atrocités de la guerre, déplacées, pleurant les disparitions et décès.

Si ces enfants soldats ont été relativement bien accueillis par leurs proches, ce n'était pas toujours le cas de leurs enfants (CBOW) souvent rejetés par la famille maternelle. Victimes de violences physique et verbale, ces enfants étaient perçus comme porteurs de mauvais esprits. Elles rapportent également avoir été victimes de stigmatisation dans le cadre scolaire.

Dans la culture patrilinéaire acholie, si une femme se marie ou met au monde un enfant, elle est censée rejoindre le clan du père de l'enfant et être dévouée à cette nouvelle famille. Les enfants feront partie du clan de leur père et les garçons hériteront de ses richesses (notamment terriennes). Or, dans le contexte des CBOW, l'identité réelle du père est rarement connue et leurs origines, impossible à retracer. Même si on y parvenait, la famille du père nierait l'enfant pour ne pas en assumer la responsabilité. Les CBOW ont ainsi rencontré un énorme défi dans la construction de leur identité en n'ayant pas de clan de référence. De plus, quelques années en arrière, il était encore impossible pour eux d'obtenir leur carte d'identité car il était nécessaire de pouvoir fournir les détails des deux parents. Face à ce rejet familial et communautaire, ces jeunes mères se sont vues forcées de chercher un nouveau lieu de vie pour elles et leurs enfants, augmentant ainsi leur niveau de précarité et d'isolement. Certaines se sont remariées et ont eu d'autres enfants. Malheureusement, il a été observé que, trop souvent, les « beaux-pères » rejettent les CBOW et refusent de les prendre en charge à cause de leur statut d'enfants de rebelles. C'est donc, à nouveau baignés dans la violence physique et verbale, que ces enfants ont évolué. Ainsi, ils arrivent en fin d'adolescence avec peu de perspectives et se retrouvent à errer dans les rues

sans grande marge de progression.

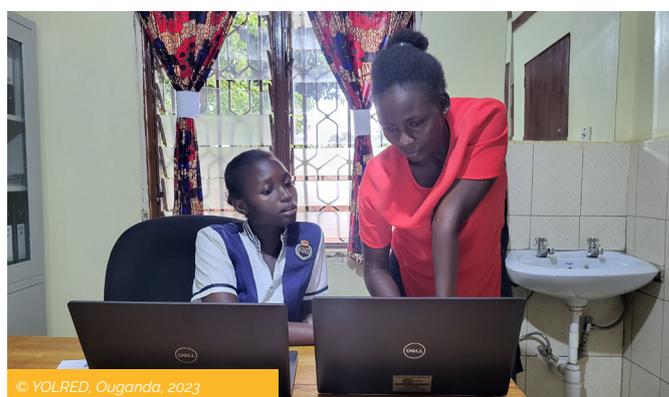
En Ouganda, chaque année, les parents déboursent des centaines de francs pour payer les frais d'écolage de leurs enfants. Les CBOW font partie de la tranche de la population qui n'a pas accédé au système éducatif de manière linéaire. Peu d'entre eux ont atteint l'enseignement secondaire et les rares chanceux ont souvent bénéficié du soutien financier d'ONG.

La plupart des ONG qui soutenaient les enfants soldats se sont, aujourd'hui, retirées du terrain. Malheureusement les CBOW et leurs frères et sœurs issus de seconds mariages n'ont pas bénéficié du soutien des ONG et du gouvernement pour trouver leur place dans la société. Le sentiment d'appartenance de ces jeunes, qui ont aujourd'hui entre 15 et 30 ans, a été impacté par toute cette stigmatisation et ces multiples rejets dont elles souffrent malgré elles. YOLRED concentre ses activités pour soutenir les victimes des atrocités des rebelles et essayer de leur redonner confiance et dignité. C'est en se concentrant sur un accompagnement psycho-social, un soutien à l'apprentissage et la distribution de vivres pour les CBOW et leur famille que YOLRED souhaite contribuer à rétablir la paix au sein de la communauté acholie.

Pour aller plus loin :

Documentaire sur [www.vimeo.com](http://www.vimeo.com) : « The Wound is where the light enters » réalisé par et avec des CBOW.

Article sur [www.opiniojuris.org](http://www.opiniojuris.org) : « Identity denial : Uganda's clanless and communityless children » sur la recherche d'identité des CBOW



© YOLRED, Ouganda, 2023

**Varinia Dieperink,**  
volontaire auprès de YOLRED

# Nicaragua

## Précarité accrue, cause du travail des enfants



© Mary Barreda, Nicaragua, 2023

Au Nicaragua, les enfants et adolescents font face à des dilemmes complexes liés à la précarité du pays. Leurs familles sont touchées par des défis majeurs tels que la migration, la désintégration familiale ou la violence basée sur le genre. Le niveau de pauvreté au Nicaragua est tel que les enfants sont régulièrement privés d'une alimentation quotidienne adéquate et d'un logement décent, et d'accès à un système de santé et une éducation digne, sans même envisager des activités récréatives dans leur développement d'enfants. De plus, l'absence fréquente des parents, souvent liée à des obligations professionnelles, se répercute sur eux. Ces circonstances entraînent des souffrances marquées par l'abandon, les abus et la violation de leurs droits, ainsi qu'un déficit d'affection et de communication fondée sur la sécurité, le respect, la protection et la confiance. Dans ce contexte, le travail des enfants devient une triste réalité pour certaines familles, exposant ainsi leurs enfants à des risques d'abus sexuels, d'exploitation sexuelle commerciale et d'autres violations majeures de leurs droits. Cette problématique mérite une attention urgente, tant au niveau de l'État que des organisations non-gouvernementales. Bien que la législation nationale autorise le travail des adolescents à partir de 14 ans, il est alarmant de constater que des filles et des garçons âgés de 6 ans sont impliqués dans diverses activités économiques, que ce soit en milieu rural ou urbain. En ce qui concerne le travail des adolescent.e.s, des normes de protection sont rigoureusement établies pour prévenir leur engagement dans des environnements préjudiciables à leur vie, santé, et intégrité physique, psychique, ou morale.

De même, les activités dans les mines, les souterrains, les décharges, les centres de divertissement nocturnes, etc. sont formellement proscrites. Parallèlement, des règles spécifiques sont instaurées, comprenant la nécessité de fournir des instructions adaptées à la

nature du travail, de se soumettre à des examens médicaux au moins une fois par an, et surtout de garantir la poursuite de leurs cursus scolaires. Il est toutefois crucial de souligner que la déscolarisation demeure l'une des conséquences majeures du travail infantile. En raison des nécessités économiques, du manque d'affection et de repères familiaux, la plupart des adolescentes bénéficiant de notre programme s'est facilement laissée influencer par des hommes âgés leur offrant une vie plus confortable contre des faveurs sexuelles. Ainsi, il n'est pas rare de rencontrer une adolescente de 12 ans, de père inconnu et dont la mère travaille à l'étranger, se déscolariser pour vivre chez son conjoint de 25 ans. Par ailleurs, il est stipulé que la supervision du travail des adolescents relève de la responsabilité conjointe du ministère du travail et de l'institution appropriée, actuellement le ministère de la famille. Ceci vise à assurer le respect scrupuleux des dispositions énoncées dans le Code de l'enfance et de l'adolescence. Cette réglementation témoigne de la considération accordée par l'État à la question des enfants et adolescent.e.s nécessitant un suivi particulier de la part de plusieurs acteurs, étant des sujets sociaux et de droit essentiel à l'avenir de notre nation. Toutefois, le travail informel et l'exploitation sexuelle commerciale reste des délits cachés et difficilement dénoncés. Il est impératif que tous les enfants et adolescent.e.s grandissent dans un environnement sécurisé et protecteur. En tant qu'association, notre action préventive et de prise en charge vise à créer des conditions propices à une vie exempte de violence pour les enfants et adolescent.e.s, favorisant des styles d'éducation basés sur le respect tout en déconstruisant les modèles plus violents impliquant des châtiments corporels, des cris et des humiliations au sein des familles.



© Mary Barreda, Nicaragua, 2023

**Aleida María González Hernández & Karla Vanessa Laguna Arbizu,**  
*avocates au sein de l'association Mary Barreda*

### Journal adressé aux sympathisant.e.s de l'Association Eirene Suisse

Faire un don :



Correspondance:  
Rue des Côtes-de-Montbenon 28  
1003 Lausanne  
022 321 85 56  
info@eirenesuisse.ch  
www.eirenesuisse.ch

Versements:  
Association Eirene Suisse  
1200 Genève  
CCP: 23-5046-2  
SWIFT/BIC: POFICHBEXX  
IBAN: CH93 0900 0000 2300 5046 2

Rédaction: L. Bouvier, C.F-  
Oralus, V. Dieperink, A. González  
Hernández et K. Laguna Arbizu  
Relecture: B. Collet, A-S. Ros, O. Lavilla  
Mise en page: A-S. Ros, O.Lavilla

Imprimé en Suisse par  
Imprimerie CIC  
Avenue du Gd-St-Bernard 50b  
1920 Martigny  
027 722 39 22  
info@imprimeriecic.ch  
www.imprimeriecic.ch